

Conditions Particulières du Vendeur

Préambule

Les présentes Conditions Particulières de Vente (ci-après désignées « **CPV** ») s'appliquent aux ventes conclues entre, d'une part, la société Arc Web & Retail, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Boulogne sur Mer sous le numéro 483 855 227 et sise à Arques, 62510, 104 avenue du général de Gaulle (ci-après dénommée « **AWR** » ou la « **Société** ») et, d'autre part, les personnes (ci-après dénommées le « **Client** ») souhaitant effectuer un achat de produits proposés à la vente (ci-après désignés « **Produit(s)** ») via le site internet de la Marketplace (ci-après désignée « **Site** »).

Ces CPV s'appliquent à tout Client personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

L'expédition des colis ne pourra s'effectuer qu'en France métropolitaine (Corse et Principauté de Monaco non incluses).

AWR se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CPV. En cas de modification, les CPV en vigueur au jour de la passation de la commande auront vocation à s'appliquer.

A côté des présentes CPV, le Client est invité à se rapporter aux Conditions Générales d'Utilisation de la Marketplace s'agissant notamment des modalités de passation de commande, de paiement et de suivi de commande.

Article 1 - Acceptation des conditions

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de sa commande, des présentes CGV et déclare expressément les accepter sans réserve. La passation d'une commande par le biais du présent Site implique l'acceptation sans réserve des présentes.

Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre AWR et son Client et prévalent sur toutes autres conditions.

Article 2 - Illustrations

La présentation et les photographies des Produits sur le Site n'ont qu'un caractère illustratif. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Article 3 – Commande

La commande de Produits via le Site est effectuée selon les modalités décrites dans les Conditions Générales de la Marketplace.

Toutes les commandes passées sur le Site sont destinées uniquement à l'usage personnel des Clients. Les Clients ou les destinataires des Produits s'interdisent donc toute revente partielle ou totale de ceux-ci.

AWR se réserve le droit d'annuler toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure, sous réserve de notification préalable de ce Client.

Une fois la commande validée, le Client ne pourra pas annuler sa commande. Il dispose toutefois de son droit de rétractation tel que prévu à l'article 5.

Les informations énoncées par le Client lors de la prise de commande engagent celui-ci. Ainsi, en cas d'erreur, notamment dans le libellé de ses coordonnées, AWR ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité de procéder à la livraison.

Les Produits sont vendus dans la limite des stocks disponibles. Toute indisponibilité momentanée d'un Produit sera précisée au Client sur la fiche Produit à laquelle il aura accès avant toute passation de commande, avec une date prévisionnelle de retour en stock.

Le Client aura la possibilité d'adresser à AWR toute demande relative à des commandes ou des Produits via la messagerie du Site, et ne pourra passer que par ce biais pour toute prise de contact avec le vendeur.

Article 4 - Livraison

La livraison des produits par AWR est effectuée selon les modalités décrites dans les Conditions Générales de la Marketplace.

Le délai maximum de livraison pour les Produits disponibles en stock est de 10 jours à compter de la passation de commande pour une livraison à domicile en France métropolitaine. Ce délai n'est pas contractuel. AWR informera le Client par mail de la date ou du délai de livraison au moment de l'expédition des Produits.

Pour des raisons de disponibilité, une commande peut être livrée en plusieurs fois au Client. Le Client ne règle alors qu'une seule livraison. Si le Client souhaite plusieurs lieux de livraison, il passe plusieurs commandes, avec les frais de livraison associés.

En cas de retard par rapport au délai annoncé, sauf cas de force majeure* dont le client serait informé, le Client peut demander à AWR d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable par lettre recommandée avec accusé de réception. Suite à cette demande et sans respect du nouveau délai, le Client est en droit de résilier sa commande en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception à AWR, conformément à l'article L.216-2 du Code de la Consommation.

**Sont notamment considérés comme cas de force majeure la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionnés, les épidémies, les mesures de quarantaine ou de restrictions similaires.*

En cas de défauts apparents des marchandises livrées, le Client bénéficie du droit de retour dans les conditions prévues à l'article 9 des présentes CPV.

La propriété et les risques d'endommagement des Produits sont transférés au Client au moment où ce dernier prend physiquement possession du bien. Il est donc conseillé au Client de toujours vérifier le colis à réception.

Le Client dispose d'un délai de 48 heures pour faire d'éventuelles réserves auprès du transporteur en cas de dégradation. Si le Client accepte une livraison et qu'il s'avère ensuite qu'il y a une casse ou un défaut dans le Produit livré, le Client est invité à se rapprocher du service client d'AWR dans un délai de 48 heures suivant la livraison afin de lui notifier par écrit le problème.

Le remplacement de tout article constaté comme défectueux au moment de la livraison ne pourra se faire que sur présentation d'une photo de l'article concerné mettant en avant le défaut constaté (cf. Article 9 sur les garanties).

Le client est invité à contacter AWR via la messagerie de la Marketplace. Toutefois, en cas de difficultés, le Client aura la possibilité de contacter le service consommateur au numéro Cristal 0969 320 620 (appel non surtaxé) ou par mail à contact@latabledarc.com.

Article 5 - Rétractation

Le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception des Produits pour exercer son droit de rétractation. Le Client ne peut renoncer de quelque manière que ce soit à ce droit.

L'exercice du droit de rétractation par le client est effectué selon les modalités décrites dans les Conditions Générales de la Marketplace.

Les retours de(des) article(s) doivent être effectués dans l'emballage d'origine, intact, accompagné de tous les accessoires éventuels, notices d'emploi et documentations, preuve d'achat à l'adresse suivante :

ARC WEB & RETAIL – Service Consommateur
104 avenue du Général de Gaulle Bâtiment R8
62510 ARQUES

Les Produits endommagés ou incomplets ne sont pas repris (sous réserve des garanties exposées à l'article 9).

En cas de retour de la totalité de la commande, le Client sera remboursé du prix des Produits et des frais d'expédition. Toutefois, en cas de retour partiel, le Client ne sera remboursé que du prix des Produits retournés.

Les frais de retour des Produits sont toujours à la charge du Client.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de [le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de télécopieur et son adresse électronique] :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Article 6 - Prix

Le prix sur les fiches Produits est exprimé en euros TTC. Il ne comprend pas le transport, dont le coût est indiqué lors de la passation de commande.

AWR se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le Site au jour de la passation de la commande sera seul applicable au Client.

Le prix indiqué dans la confirmation de commande est le prix définitif, exprimé toutes taxes comprises et incluant la TVA. Ce prix comprend le prix des Produits, les frais de manutention, d'emballage et de conservation ainsi que, les frais de transport.

Article 7 - Paiement

Le paiement des commandes par le Client est effectué selon les modalités décrites dans les Conditions Générales de la Marketplace

Article 8 - Responsabilité

AWR ne peut être tenu pour responsable des dommages de toute nature qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des Produits commercialisés. La responsabilité de AWR sera, en tout état de cause, limitée au montant de la commande et ne saurait être mise en cause pour de simples erreurs ou omissions qui auraient pu subsister malgré toutes les précautions prises dans la présentation des Produits.

Article 9 - Garanties

Tout article vendu par AWR au profit d'un acheteur non professionnel bénéficie, conformément aux dispositions légales françaises en vigueur et indépendant du droit de rétraction visé à l'article 5 :

- de la garantie légale de conformité
- ainsi que de la garantie légale contre les vices cachés.

La responsabilité de AWR est limitée à la valeur des Produits mis en cause, valeur à sa date de vente.

Pour les réclamations concernant les Produits livrés, le Client peut contacter AWR directement sur le Site de la Marketplace, selon les modalités prévues dans les Conditions Générales de la Marketplace.

Les remboursements des produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours suivant la constatation par AWR du défaut de conformité ou du vice caché.

9.1 - Garantie légale de conformité (Art. L217-1 et suivants du Code de la consommation).

Article L217-4 du Code de la consommation : « Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L217- 5 du Code de la consommation : « Le bien est conforme au contrat : 1° s'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L217-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L217-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la

garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention ».

AWR s'engage à livrer des Produits conformes à ceux commandés. A défaut, AWR est responsable des défauts lors de la livraison ainsi que de ceux résultant de l'emballage.

L'article vendu est réputé conforme lorsqu'il est soit :

- propre à l'usage habituellement attendu d'un article similaire, à savoir, le cas échéant :
 - * qu'il correspond à la description du vendeur et possède les qualités présentées en échantillon ou modèle
 - * qu'il présente les qualités qu'un consommateur peut légitimement attendre suite aux déclarations publiques du vendeur, producteur ou représentant (publicité, étiquetage, etc.). Les déclarations de ces deux derniers professionnels ne lient pas le vendeur lorsque celui-ci ne les connaît pas et n'est pas en mesure légitime de les connaître.
- présente les caractéristiques définies par les parties ou est propre à l'usage spécial recherché le Client, connu du vendeur et accepté. Le Client ne peut pas faire jouer la garantie de conformité selon l'article L.217-8 du Code de consommation dans les cas suivants : (i) lorsqu'il avait connaissance du défaut au moment de contracter, (ii) lorsqu'il ne pouvait ignorer le défaut au moment de contracter ou (iii) lorsque le défaut résulte de matériaux qu'il a lui-même fournis.

Délais :

L'action en garantie de conformité se prescrit par deux (2) ans à compter de la délivrance de l'article (preuve de livraison faisant foi). Toutefois, tout défaut apparaissant dans les six (6) mois de la livraison seront réputés exister au jour de la livraison. Le Client sera dès lors dispensé d'en apporter la preuve.

Mise en œuvre de la garantie de conformité :

Lorsqu'il y a défaut de conformité, AWR propose au Client le remplacement de l'article ou sa réparation. Le choix dépend du Client, sauf lorsque celui-ci engendre pour le professionnel des coûts disproportionnés par rapport au second moyen. Le Client peut obtenir la résolution du contrat ou une réduction du prix si le défaut est majeur et que le délai de la solution choisie excède un (1) mois à partir de la demande ; ou qu'aucun moyen n'est réalisable. Aucun frais ne peut être demandé au Client pour le remplacement, la réparation, la résolution ou la résiliation du contrat.

9.2 - Garantie légale contre les vices cachés (Art. 1641 et suivants du Code civil)

Article 1641 du Code civil : « *Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus* »

Article 1648 du Code civil : « *L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.* »

AWR est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que le Client ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

La garantie légale couvre tous les frais entraînés par les vices cachés. AWR n'est pas tenu des vices apparents et dont le Client a pu se convaincre lui-même, mais des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie. Le défaut doit être antérieur à la vente et rendre les produits impropres à l'usage auquel ils sont destinés.

Le Client a le choix entre rendre l'article et se faire restituer le prix ou garder l'article et se faire rendre une partie du prix.

Le délai pour agir est de deux (2) ans à compter de la découverte du vice.

Article 10 – Protection des données personnelles

AWR traite les données personnelles des Clients du Site en qualité de sous-traitant de la Marketplace, dans l'unique but de préparer la commande et d'assurer la livraison des Produits commandés par les Clients sur le Site. AWR s'engage à ne pas traiter les données personnelles des Clients pour un autre but. Le Site, en tant que responsable des traitements, reste le seul propriétaire des données personnelles des Clients.

AWR s'engage à traiter les données des Clients conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée en 2004 et en 2016 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après la "Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles".)

AWR n'opère aucun transfert des données personnelles des Clients hors de l'Union Européenne.

Conformément à la Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles, les Clients disposent notamment d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données et du droit de définir leurs directives relatives au sort de leurs données personnelles s'ils ne peuvent plus les exercer. Ces droits devront être exercés par les Clients directement auprès du Site, Responsable de traitement.

Article 11 - Propriété intellectuelle

Sauf mention contraire, les droits de propriété intellectuelle sur les Produits, les photographies des Produits et le contenu textuel, graphique ou sonore relatif aux Produits sont la propriété exclusive d'AWR. Toute représentation ou reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite et préalable d'AWR est interdite.

Article 12 – Respect des sanctions économiques – Anti-corruption

La vente de Produits par la société AWR via le Site est subordonnée au respect par le Client de toutes les lois et réglementations anti-corruption ainsi que celles portant sur le contrôle des exportations et les sanctions économiques incluant notamment sans que cette liste soit limitative les sanctions imposées par l'ONU, l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique ainsi que par toute législation nationale pertinente (ci-après les « Lois ») relatives à l'utilisation, la vente, le transfert et/ou la maintenance des Produits.

En achetant les Produits, le Client déclare, garantit et s'assure :

- qu'il s'est conformé et se conformera à toutes les Lois applicables aux Produits et, notamment mais pas exclusivement, que le Client n'a pas vendu et ne vendra, ni ne revendra ou ne transférera d'une quelconque manière, les Produits, directement ou indirectement, pour des livraisons vers ou via l'Iran, la Syrie, le Soudan, la Corée du Nord, Cuba et/ou la région de Crimée d'Ukraine/Russie ou pour tout acheminement, distribution ou utilisation par toute personne nommément désignée, entité ou navire soumis aux Lois visant l'Iran, la Syrie, le Soudan, la Corée du Nord, Cuba et/ou la région de Crimée d'Ukraine/Russie (comprenant les individus ou entités qui en sont des résidents ou qui y sont domiciliés, ou qui sont constitués selon les lois de ces juridictions) ;

- qu'il n'est pas considéré et ne sera pas considéré comme une partie prohibée sur l'une des listes adoptées et administrées par les Lois, dont la liste des personnes spécifiquement désignées (SDN List), la liste des fraudeurs aux sanctions étrangères (FSE List), la liste des sanctions par secteur (SSI List), la liste consolidée des personnes, groupes et entités faisant l'objet de restrictions financières de l'UE et/ou la liste consolidée des entités sanctionnées du Conseil de Sécurité des Nations Unies ; et

- qu'il n'est pas et ne deviendra pas une entité contrôlée par ou agissant au nom d'une ou des personnes identifiées au (i) ou (ii) ou au sein de laquelle une ou plusieurs personnes identifiées au (i) ou (ii) détiennent, directement ou indirectement, une participation de 50% ou plus, à titre individuel ou collectivement.

Le Client s'engage à avertir immédiatement AWR de tout manquement.

Article 13 - Loi applicable et compétence

Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

En cas de difficultés, le Client est invité à se rapprocher d'AWR afin de tenter de trouver une solution amiable avant toute action en justice. Le Client est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle en application du Titre V du Livre 1er du Code de la consommation.

Les coordonnées du service du médiateur sont les suivantes :

Medicys
73 boulevard de Clichy, 75009 Paris
<https://medicys-consommation.fr/>

Après démarche préalable écrite du Client auprès du Service client de la Société, le service du médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti. Pour connaître les modalités de saisine du médiateur, Cliquez ici.

Le Client peut également présenter ses réclamations éventuelles sur la plateforme de résolution des litiges mise en ligne par la Commission Européenne à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>. La Commission Européenne transférera la réclamation du Client aux médiateurs nationaux compétents notifiés.

L'attribution de compétence en cas de litige, et à défaut d'accord amiable entre les parties, est donnée aux tribunaux compétents, et, en cas d'incompétence, aux juridictions de Lille, nonobstant pluralité de défendeurs et/ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.